

COMMUNE DE SERNHAC

AVENANT PROTOCOLE SANITAIRE

MICRO CRECHE RENTREE SEPTEMBRE 2020

FICHE 1 : Nettoyage et désinfection des locaux :

Mesures de prévention du risque de COVID-19

Ouverture des fenêtres 3 fois par jour durant 10mn à 15mn afin de renouveler l'air et l'assainir et notamment avant l'arrivée des enfants, avant le repas et en milieu d'après-midi.

La transmission du Coronavirus est essentiellement liée à la transmission par gouttelettes. Elle se fait également lors du contact entre les mains non lavées souillées par des gouttelettes et les muqueuses.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Une hygiène stricte permet de réduire les surfaces souillées et donc le risque de contamination.

On doit différencier le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau de contact manuel.

Les surfaces fréquemment touchées sont les plus susceptibles d'être contaminées. Dans des conditions propices à sa survie, il pourrait vivre sous forme de traces plusieurs jours sur une surface.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole de nettoyage habituel suffit. Aucune mesure de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu. Pour la désinfection les désinfectants ménagers doivent respecter la norme NF EN 1,4476.

La commune dans le cadre d'un plan de communication et de prévention apposera des affiches à destination des employés ainsi que des enfants sur l'utilisation du gel hydroalcoolique, le lavage des mains, le port du masque, ainsi que les règles de la distanciation sociale.

Tous les jours les parents doivent prendre la température de leurs enfants avant de se rendre à la micro crèche.

Les assistantes en feront de même chez elle avant d'arriver sur leur lieu de travail.

Rappel des consignes d'hygiène :

- Se laver régulièrement les mains plusieurs fois par jour à l'aide d'un savon pendant 30 secondes, ou à défaut avec du gel hydroalcoolique à disposition.
- Eviter les projections
- Aller du plus propre vers le plus sale,
- Ne pas se toucher le visage,
- Mettre en œuvre les recommandations du gouvernement concernant la crise sanitaire
- S'attacher les cheveux, éviter le port de bijoux, et de faux ongles
- Tousser et éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique

Vêtements de travail et EPI

- Blouses nettoyées quotidiennement à 60° et différente du ménage et du temps de présence avec les enfants. Possibilité de porter des tenues vestimentaires personnelles avec rechange qui seront lavées à 60° avec le lave-linge de la collectivité.
- Port du masque obligatoire, qui ne doit pas être porté plus de 4h d'affilée.
- Gants jetables utilisés pour le ménage. Réaliser un lavage des mains et de l'avant-bras avec de l'eau et du savon lorsque les gants sont retirés. Le lavage des mains doit être effectué avant et après le port des gants.
- Ils sont à éviter pour s'occuper des enfants car ils sont eux même des vecteurs de transmission. Le risque de porter les mains au visage est le même que sans gants.

Chaussure de travail antidérapantes

Nettoyage avant la reprise d'it habituel

- Si la micro crèche est restée complètement fermée pendant le confinement et n'a pas été fréquentée dans les 5 derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté sera effectué par le personnel.
- L'utilisation de l'aspirateur et du balai est à proscrire. Le lavage humide des sols est obligatoire. Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- Fiche de traçage du nettoyage affichée dans chaque pièce.

Nettoyage après la reprise

Etape n°1 : LE NETTOYAGE ET DESINFECTION AU MOINS UNE FOIS PAR JOUR

- Nettoyer à l'aide du détergent désinfectant conforme à la norme EN 1,4476, qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection (suivant fiches annexes)
- Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones les plus sales (suivant fiches annexes). Il sera porté une attention particulière aux surfaces en plastique et en acier.
- Avant tout accueil des enfants le plan de change sera désinfecté.
- Insister sur les points de contact (zone fréquemment touchées) poignées des portes, interrupteurs d'éclairage, rampes et mains courantes, claviers, robinetterie et pressoir pour le savon liquide.
- Laver périodiquement les couvertures, drap, serviette..... cycle en machine 30mn à 60°.
- Désinfection du matériel s'il doit être transféré d'une personne à l'autre.
- L'utilisation de l'aspirateur et du balai est à proscrire. Le lavage humide des sols est obligatoire. Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- Lavage des vitres de la structure souillées par les enfants
- Fiche de traçage du nettoyage affichée dans chaque pièce.

Etape n°2 : DESINFECTIONS MULTIPLES AU COURT DE LA JOURNEE

Plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée si les surfaces ne sont pas visiblement souillées une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante).

- Sanitaires : toilettes, lavabo, robinets, chasses seront nettoyés après chaque passage de l'enfant, plan à langer.)
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampe d'escalier

FICHE 2 : Accueil des enfants

- Pour faciliter les arrivées et les départs ainsi les périodes d'adaptation, les parents peuvent accéder jusqu'au lieu d'accueil de leur enfant mais toujours en portant un masque.

L'assistante maternelle se lavera les mains avant tout contact avec l'enfant et après tout contact avec l'un des parents.

- L'assistante maternelle procédera au contrôle de la température de l'enfant.
- L'ensemble du personnel encadrant portera un masque en présence des parents, une blouse et prendra tous les matins sa température à son domicile.

Un sens de circulation sera établi par un marquage au sol précisant la distanciation à respecter.

- Un seul parent sera admis à déposer son enfant en respectant la signalétique au sol afin de ne pas se croiser avec le précédent.
- Les horaires d'arrivée devront être respectés afin de ne pas engorger la cour de la micro crèche.
- Les personnes externes à la micro crèche sont proscrites
- L'enfant sera pris en charge par le personnel qui procédera à la désinfection des chaussures de l'enfant, au lavage des mains dans les sanitaires avec du savon et de l'eau.
- Une poussette sera mise à disposition des parents pour déposer les bébés s'ils le souhaitent.
- Les parents auront à disposition du gel hydroalcoolique pour se laver les mains.

Usage du gel hydroalcoolique

- *Chez les jeunes enfants, le lavage des mains doit être en priorité avec de l'eau et du savon.*

Tant que les lavages à l'eau et au savon peuvent être fait régulièrement, il ne sera pas utilisé du SHA.

FICHE 3 : Accueil salle Commune

- Avant l'accueil et l'arrivée des enfants, ouverture des fenêtres pour ventiler.
- Des lots de jouets seront successivement mis à la disposition des enfants si possible durant la journée. L'ensemble des jouets sera lavé le soir. Les jouets en tissu seront lavés en machine à 60° ou avec un produit désinfectant pour limiter la température de l'eau.
- Les jouets et objets seront désinfectés avec un produit d'entretien prévu à cet effet au minimum toutes les 48h.
- En cas d'assistance aux enfants, le personnel encadrant devra se laver les mains à chaque contact ou utiliser une solution hydroalcoolique.
- Un seul groupe d'enfant sera constitué pour la journée.

FICHE 4 : Sanitaires, Linge, Déchets

- Les plus grands seront acheminés à leur demande aux sanitaires avec un lavage des mains préalables et successifs.
- Les bébés seront pris en charge sur la table à langer préalablement recouverte d'un drap d'examen à usage unique. Le professionnel se lave les mains avant et après chaque change.
- Le plan de change sera désinfecté systématiquement entre deux changes.
- Une poubelle fermée sera à disposition du linge sale. Le linge sera nettoyé une fois par jour (turbulettes, bavoirs, draps...). Le linge sera manipulé avec soin : Toujours porter un masque et des gants, ne pas le serrer contre soi ; Rouler le linge délicatement et l'amener directement au lave-linge. Température de lavage 60° au moins 30 minutes. Se laver les mains après toutes manipulations.
- Les déchets seront déposés dans une poubelle fermée et jetés dans un conteneur à ordures. Les déchets potentiellement souillés (masques, couches bébé, lingettes, mouchoirs) seront jetés dans un double sac.
- Les poubelles et conteneurs seront désinfectés (en particulier les couvercles tous les jours).

FICHE 5 : a) Restauration

- La réception de repas en liaison froide par le traiteur s'effectuera dans la cuisine. Une assistante maternelle munie d'un thermomètre prendra la température de chaque barquette et récupérera les repas.
- Un sac à pain sera déposé devant le portillon de la micro crèche pour éviter la présence de personne à l'intérieur des locaux
- Avant le repas, les assistantes maternelles présentes aéreront la pièce.
- Les enfants prendront leurs repas dans les conditions habituelles, les enfants pourront manger simultanément.
- Lors du repas, les professionnels doivent respecter entre eux les mesures de distanciation physique de 1m.
- Le personnel veillera en début de chaque repas ou collations à ce que les enfants ne partagent pas la nourriture, l'eau ainsi que les couverts....que ce soit volontaire ou involontaire.
- Avant le repas et les collations, les enfants seront acheminés par petit groupe vers les sanitaires en vue de satisfaire leur besoin personnel ainsi que de procéder à un lavage des mains avant le repas.
- Un agent en profitera pour désinfecter les surfaces les plus fréquemment touchés par les enfants et les professionnels. (poignées de porte, interrupteurs...).
- Le personnel encadrant devra se laver les mains entre chaque contact ou utiliser une solution hydro alcoolique.
- A la fin du repas les enfants se laveront un par un les mains dans les sanitaires. Un agent profitera de cet instant pour nettoyer et désinfecter le lieu de prise des repas.
- Le linge de table sera systématiquement et immédiatement mis au sale après chaque repas et lavé quotidiennement.
- Les déchets seront rassemblés dans une poubelle qui sera ensuite récupérer par l'agent et acheminés vers le conteneur collectif.

b) Collations

Lors de tout approvisionnement ou livraison :

Le personnel devra se laver les mains avant toute manipulation

Retirer et jeter tous les emballages qui peuvent l'être.

Se laver les mains après toute manipulation

Le personnel veillera pendant la collation que les enfants ne partager pas la nourriture, ni leurs verres.

FICHE 6 : La sieste

- La pièce sera aérée au moins 10mn avant la sieste.
- Une distance de 1m sera gardée entre chaque lit.
- Les mains des enfants seront lavées avant et après la sieste.
- Les doudous :

Qu'ils restent dans les locaux du mode d'accueil ou qu'ils fassent les allers-retours avec le domicile de l'enfant, il est recommandé de laver régulièrement les doudous soit tous les deux jours.

- Le linge de lit sera lavé une fois par semaine dans le lave- linge de la collectivité.
- Le nettoyage approfondi du mobilier sera effectué le soir.

FICHE 7 : Les extérieurs

- Les enfants pourront utiliser les structures de motricité. Elles feront l'objet d'un nettoyage approfondi avec un produit d'entretien virucide hebdomadaire.
- Le banc extérieur sera nettoyé de façon identique à la structure.
- Les activités extérieures lorsqu'elles le permettent sont recommandées.

FICHE 8 : la distanciation physique entre professionnels

- Les règles de distanciation doivent être respectées au cours de la journée. En particulier lors des déjeuners, les professionnels veillent à respecter entre eux une distance de 1m. les réunions d'équipe sont organisées avec les mêmes règles et en petit nombre. Le port du masque est obligatoire entre les professionnels et entre les parents et les professionnels.

FICHE 9 : Procédure de gestion d'un cas COVID

Une réaction rapide en cas d'apparition de symptômes du COVID-19 est la clef de l'endiguement du virus. Parents et professionnels sont appelés à jouer un rôle majeur dans ce dispositif de repérage précoce.

Les enfants de moins de 3 ans doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Cette attention doit être renforcée pour les nourrissons de moins d'un an et particulièrement pour ceux de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque (notamment ceux porteurs de séquelles à type broncho dysplasie, et enfants atteints de cardiopathie congénitale...). Dans ce cas l'accueil de l'enfant se fait sur avis de son médecin traitant, et le cas échéant en lien avec le médecin de la structure.

Chez l'enfant, la fièvre peut être le seul signe notamment chez les enfants de moins de 3 mois. Il peut y avoir également de la toux, des difficultés respiratoires.

- Isolement immédiat de l'enfant dans la pièce dédiée (dortoir) permettant une surveillance dans l'attente de son retour à la maison. Respect impératif des gestes barrières. En cas de doute contacter la PMI, le médecin référent de la crèche (Mme ALDIS)
- Appel sans délai des parents/ responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant.
- Rappel de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de la référente technique pourra être sollicité si les parents sont en difficultés pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Que les symptômes apparaissent chez un enfant ou un professionnel, et quel que soit le mode d'accueil, dès que possible et sans attendre le résultat du test de dépistage RT-PCR, il convient de dresser la liste des personnes « contact à risque » potentielles au sein du mode d'accueil et de leurs coordonnées.
- Le retour de l'enfant est possible dès que les parents signalent un résultat négatif du test RT-PCR ou que le médecin consulté a écarté la suspicion de COVID-19. Le cas échéant il peut être demandé de produire une attestation sur l'honneur selon modèle en annexe

En cas de test positif chez l'enfant

- La famille pour être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par les 48h qui précède son isolement.
- information des personnels et des parents ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade.
- En cas de symptômes graves contacter le 15

Cas de test positif chez l'adulte

- Isolement de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas possible. Respect impératif des gestes barrières.
- Rappel des procédures à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondie de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures
- Poursuite stricte des gestes barrières.
- L'ARS est alerté dès connaissance du cas COVID. La décision de fermer temporairement l'intégralité d'une structure appartient au Préfet du Département selon avis de l'ARS.

FICHE 10 : Le rôle des parents

- L'implication des parents, leur bonne compréhension et application des consignes sanitaires est une clef de la réussite de la reprise de l'accueil du jeune enfant.
- Les parents peuvent pénétrer dans les lieux d'accueil des enfants, équipés de surchaussures, d'un masque grand public et distanciation d'un mètre.
- Pour protéger les enfants et les professionnels, ils doivent se laver les mains en arrivant à la crèche au moyen de gel hydroalcoolique.
- Informer de tout résultat positif.
- informer immédiatement de l'apparition de symptômes chez l'enfant ou au sein de son foyer.
- Ne pas confier l'enfant s'il présente des symptômes du COVID 19 ou une fièvre supérieure à 38°
- Venir récupérer son enfant sans délais en cas d'appel d'un professionnel.
- Ne pas confier son enfant si celui-ci est identifié comme contact risque.
- Parents et professionnels adoptent la salutation distancée.
- Le temps d'échange avec les parents est réduit au maximum et consacré aux informations nécessaires. Un appel téléphonique peut utilement remplacer les transmissions orales habituelles.
- Mme TERRAL Sylvie, référente technique est désignée référent COVID 19 pour la micro crèche.

Ce protocole rentre en vigueur au 01/09/2020 et peut être évolutif

PROTOCOLE D'ENTRETIEN DES LOCAUX PROFESSIONNELS

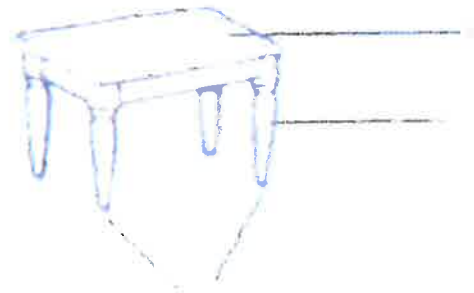
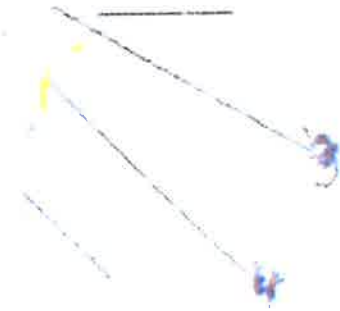
AVANT LA PRISE DU SERVICE

Lavage soigné des mains suivant fiche technique fournie

Pendant le service application de Gel Hydro Alcoolique

Etape n°1- les locaux et les surfaces

- Aérer en s'assurant de fermer la porte
- Vider les poubelles
- Prendre le pulvérisateur de produits de jour.....
- Bien plier la lavette de façon à permettre de changer régulièrement de face et d'utiliser les 16 surfaces propres. Ne pas hésiter à utiliser plusieurs lavettes micro fibre.
- Pulvériser directement le produit sur une face de la lavette attention ne pas pulvériser directement les surfaces.
- Nettoyer les surfaces du plus haut au plus bas
- Du plus propre au plus sale (voir dessins)
- Du moins contaminé vers les plus contaminés
- Ne pas oublier les jouets, les poubelles ainsi que les vitres



ATTENTION DE BIEN FINIR PAR LES ELEMENTS LES PLUS TOUCHES

- Poignées des portes
- Poignées de toilette
- Robinetterie
- Ecrans tactiles, claviers
- Interrupteurs
- Sonnette,
- Portemanteau
- Téléphone etc

Tout ce qui a été touché...

A la fin du nettoyage mettre la lavette dans le sac destiné au lavage

Etape n°2 WC ET LAVABO

- Enfermer la tête du pulvérisateur afin de ne pas respirer le produit.
- Aérer le local
- Nettoyer dans un premier temps l'environnement du lavabo et des wc (néon, miroir, faïences murales)
- Le lavabo (suivant le modèle ci-après)
- Pour le wc tirer la chasse d'eau mettre du désinfectant et fermer l'abattant,
- Commencer le nettoyage du réservoir et de la face externe de la cuvette
- Nettoyer l'abattant des wc et la lunette.
- A la fin du nettoyage mettre la lavette dans le sac destiné au lavage

Toujours appliquer la règle du plus propre vers le plus sale et du plus haut vers le plus bas



Etape n°3 le lavage du Sol

- Une seule frange par pièce
- Fermer la fenêtre
- Appliquer la méthode de déroutage lavage et de désinfection humide.
- A la fin du lavage du sol, mettre la frange dans le sac destiné au lavage

Ne pas utiliser l'aspirateur ni le balai

Eviter de se toucher le visage lors de l'entretien avec les gants

A la fin de l'intervention se laver les mains et utiliser une solution hydro alcoolique.

Fin du service

- Jeter les sacs poubelles
- Vider les seaux et mettre les franges et lavettes à laver au lave-linge
- Quitter et laver les blouses ou jeter les blouses si elles sont en plastic
- Nettoyer le chariot et le matériel avec le produit restant

ANNEXES

Annexe n°1 Fiche de renseignement en cas de signes évocateurs de la Covid-19

A remplir par le mode d'accueil pour chaque enfant accueilli ou professionnel présentant des signes évocateurs de la Covid-19, sans attendre le résultat du test de dépistage RT-PCR, et à tenir à la seule disposition du médecin, de la plateforme Covid-19 de l'Assurance maladie et de l'ARS.

Date de l'apparition de symptômes :	
Cas isolé : <input type="checkbox"/>	
Cas groupé : <input type="checkbox"/>	
Professionnel : <input type="checkbox"/>	
Enfant : <input type="checkbox"/>	

Nom, adresse et coordonnées du mode d'accueil : _____ _____ _____ _____ _____ _____	Type du mode d'accueil ou de structure : <input type="checkbox"/> Micro-crèche <input type="checkbox"/> Crèche, Jardin d'enfants, Multi-accueil <input type="checkbox"/> Maison d'assistants maternel <input type="checkbox"/> Assistant maternel <input type="checkbox"/> Garde d'enfants à domicile <input type="checkbox"/> Relais d'assistants maternels <input type="checkbox"/> Lieu d'accueil enfants parents
---	---

Nom et prénom de l'enfant ou du professionnel symptomatique : _____ _____ _____	Groupe(s) de l'enfant ou auprès duquel travaillait le professionnel (le cas échéant) : _____ _____
--	--

Coordonnées des parents de l'enfant ou du professionnel symptomatique	
Téléphone :	
Email :	
Adresse :	

S'il s'agit d'un enfant accueilli, bénéficie-t-il d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
S'il s'agit d'un professionnel, est-il personne à risque de développer une forme sévère de Covid-19 ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Symptômes apparus pendant le temps d'accueil ou de travail ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
--	---



Actions engagées

Actions engagées	Date et heure de l'action	Commentaires
Isolement de l'enfant ou du professionnel ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Appel des parents ou d'un proche ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Appel du 15 (si urgence) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Intervention d'un professionnel de santé présent dans l'établissement ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		(Préciser le nom, la qualité et les coordonnées)
Autres actions		



Annexe n°2 - Präsidentifikation der Kontaktpersonen

Liste des enfants et professionnels du mode d'accueil ayant été en présence de l'enfant ou du professionnel symptomatique dans les 48 heures ayant précédé l'apparition de symptômes et jusqu'à son isolement ou pendant les 7 jours ayant précédé la suspension de l'accueil ou de l'activité.

Noms et prénoms	Enfant (E) ou Professionnel (P)	Coordonnées (prioritairement téléphone)



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)
[Prénom et Nom]

demeurant
[Adresse]

parent ou représentant légal de
[Prénom et Nom de l'enfant]

atteste sur l'honneur que

- mon enfant présente le [date du constat des symptômes] des signes évocateurs de la Covid-19 ;
- le médecin consulté le [date de la consultation] suite à l'apparition de signes évocateurs n'a pas diagnostiqué une suspicion de la Covid-19 et n'a pas prescrit de test RT-PCR ;
- le résultat du test RT-PCR réalisé le [date du test] est négatif ;
- le résultat du test RT-PCR réalisé le [date du test] est positif ;
- mon enfant, testé positif à la Covid-19 le [date du test] ne présente plus de symptômes évocateurs de la Covid-19.
- [autre, à préciser]

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

[Commune], le [date]

[Prénom] [Nom]

